

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

_

Question 2024-GC-186

HFR, pénurie de personnel infirmier, mythe ou réalité?

Auteur: Savary Daniel

Nombre de cosignataires : 0

Dépôt: 07.08.2024

Développement : --

Transmission au Conseil d'Etat : 07.08.2024
Réponse du Conseil d'Etat : 27.02.2025

I. Question

Le 6 août 2024, le journal *La Liberté* publiait en première page de son cahier « Régions » une enquête intitulée « Freinés aux portes de l'hôpital » remettant en cause le fonctionnement du recrutement du personnel infirmier, notamment des jeunes du canton en fin de formation à la Haute école de santé Fribourg (ci-après HEdS-FR).

Il apparaît dans cet article que « le nombre de places disponibles dépendrait du budget et des démissions et départs. L'HFR n'a actuellement pas beaucoup de postes d'infirmiers vacants », selon une spécialiste en communication de l'HFR.

De facto, il ne semble donc pas y avoir de pénurie de personnel infirmier à l'HFR. En revanche, son embauche résulterait surtout de considérations budgétaires.

Pourtant, la pénurie de personnel infirmier que connaîtrait l'HFR est une antienne répétée à l'envi pour justifier notamment la diminution de certaines prestations hospitalières et la revalorisation de la fonction sur le plan salarial en particulier (question 2024-GC-173, Mauron Pierre, Pythoud-Gaillard Chantal; communiqué du SSP région Fribourg au sujet du rapport de la HEdS-FR: « Identifier les pistes permettant de faire face à la pénurie du personnel de santé »). Pour mémoire, la pénurie de personnel soignant a été l'un des principaux arguments invitant au rejet de l'initiative H24

En complément à ma dernière question sur cette thématique (question 2024-GC-184), je remercie le Conseil d'État d'apporter ses réponses aux interrogations suivantes :

- 1. Y a-t-il pénurie de personnel infirmier à l'HFR?
 - a) Si oui, une amélioration de la procédure d'embauche peut-elle être mise en œuvre rapidement ?
 - Si oui, toujours, quelles mesures ont été prises pour y remédier ? (reprise partielle de la question 2024-GC-184)
- 2. Selon l'article de *La Liberté*, les CDD prédominent sur les CDI lors de l'embauche de jeunes diplômés de l'HEdS-FR par l'HFR. Pourquoi ?



3. Pour quelles fonctions de personnel soignant l'HFR rencontre-t-il des difficultés de recrutement en raison d'une pénurie ? Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Pénurie de personnel

S'agissant de la pénurie de personnel et selon le Swiss Job Market Index du dernier trimestre 2024, le marché de l'emploi se rapproche de plus en plus de la situation prépandémique et le nombre de postes à pourvoir continue à diminuer. Ceci est particulièrement notable dans le secteur des soins infirmiers. Par conséquent, la pénurie, qui avait atteint un niveau sans précédent durant les années 2022 et 2023, est de moins en moins perceptible, même si elle perdure dans certains secteurs de soins. L'étude Adecco « Indice de la pénurie de main d'œuvre en Suisse 2024 » confirme la tendance. Ainsi, si les spécialistes des métiers de la santé (médecins spécialisés, spécialistes des soins infirmiers ou pharmacien-ne-s) occupent de nouveau la première place du classement de la pénurie de main-d'œuvre, on constate néanmoins une atténuation sensible également dans cette catégorie par rapport à l'année précédente.

A noter encore que l'HFR, Concernant l'Hôpital cantonal Fribourgeois (HFR), -selon ce qu'il décrit dans son projet de plan financier, en dehors de la période de pandémie, celui-ci n'a pas fait face à une pénurie de manière généralisée. Certains , à part dans des domaines très spécifiques, dont notamment dans les spécialisations comme toutes les professions d'urgentiste paramédical et médical, ont cependant été impactés par un manque de personnel qualifié sur le marché du travail.

Il faut toutefois ajouter que ILa situation va encore évoluer durant ces prochaines années, au vu du vieillissement de la population et des besoins accrus que cela va générer dans le domaine des soins. Le risque de pénurie est bien là et il s'agit de l'anticiper. De plus, une pénurie ne se mesure pas qu'à l'aune d'un seul établissement de santé.

Sur la base notamment du rapport de la HEdS-FR, l'Etat et les établissements poursuivent la mise en œuvre progressive de mesures pour améliorer les conditions de travail afin de permettre aux infirmiers et infirmières de rester plus longtemps dans la profession.

Engagements à l'HFR

L'objectif de l'HFR est de recruter en priorité les jeunes diplômé-e-s du canton. La procédure d'engagement à l'HFR est digitalisée et les jeunes diplômés sont au bénéfice d'une plateforme dédiée permettant de mieux orienter leur postulation dans les divers départements de l'HFR. Des corrections ont été amenées dans le flux et le délai de réponse de la plateforme de recrutement. Ainsi, une dizaine de jeunes diplômés ont été engagés.

L'HFR ne dispose que de peu de postes de durée indéterminée. A l'instar d'autres hôpitaux, il doit aussi faire face à un fort taux d'absentéisme. Les équipes étant dès lors sous tension, l'HFR engage certains collaborateurs ou collaboratrices avec des contrats à durée déterminée. Pour l'année 2024, cela représente le 2,7 % des contrats dans le département des soins.

Le taux important d'absentéisme ne lui permet plus de remplacer le personnel quittant par autant de jeunes diplômés qu'auparavant. En effet, une période de latence trop longue, acceptable auparavant entre les départs du personnel en place et l'arrivée des jeunes diplômé-e-s, n'est plus gérable au quotidien et risquerait fortement de prétériter la qualité des soins.

Commented [LL1]: Proposition de reformulation

Commented [LL2]: Acronyme à préciser

Commented [LL3]: Nous suggérons de préciser la temporalité : par exemple, «depuis la mise en œuvre de ces mesures améliorations» ou « sur l'année xxx»

Commented [LL4]: Ce paragraphe semble contradictoire: d'un côté il y a peu de CDI, de l'autre, les CDD ne représentent que 2.7 % des contrats.

Commented [LL5]: Quelle est l'objectif de ce paragraphe ?

